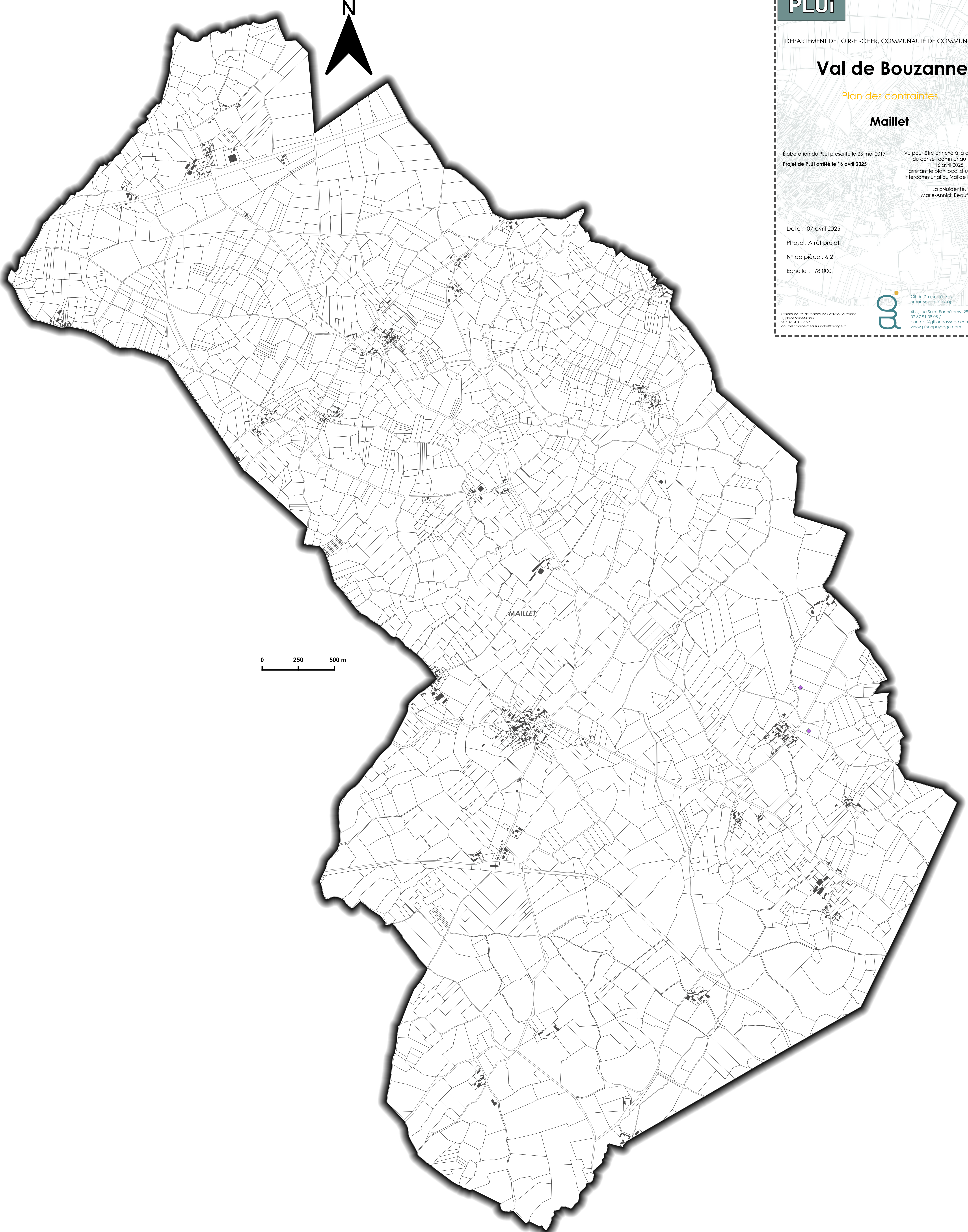




PLUi

DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER, COMMUNAUTE DE COMMUNES -

Val de Bouzanne

Plan des contraintes

Maillet

Elaboration du PLUi prescrite le 23 mai 2017

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 16 avril 2025

Projet de PLUi arrêté le 16 avril 2025

arrêtant le plan local d'urbanisme intercommunal du Val de Bouzanne.

La présidente, Marie-Annick Beaufrère

Date : 07 avril 2025

Phase : Arrêt projet

N° de pièce : 6.2

Échelle : 1/8 000

Communauté de communes Val-de-Bouzanne
1 place Saint-Martin
tel : 02 54 31 06 52
council:malet.mers.sur.indre@orange.fr

CLUIP

Gilson & associés SAS
urbanisme et paysage
4bis, rue Saint-Barthélemy, 28000 Chartres
02 37 91 08 08 /
contact@gilsonpaysage.com
www.gilsonpaysage.com

Cavités souterraines, catégorie :

naturelle

ouvrage civil

Voie soumise à des nuisances sonores importantes de catégorie 3 (AP du 09-08-2001)

Voie soumise à des nuisances sonores importantes

Site archéologique protohistorique

Site archéologique préhistorique

Site archéologique

Secteur de mise en valeur des paysages, soumis aux règles des installations et travaux divers (DCM du 13-10-2005)

Secteur protégé pour sa valeur architecturale et patrimoniale, soumis à permis de démolir (DCM 13-10-05)

Site de carrières

Recul minimum de 75 mètres

Zone de non-construction de 200 mètres due à la réciprocité

Infos : Liste des communes avec cavités non localisées : Fougerolles, Cluis, Mers-sur-Indre et Lys-Saint-Georges